

D.I.U.
ÉCHOGRAPHIE D'ACQUISITION

Responsable Universitaire : Pr P. OTAL

en collaboration avec les Universités de
Tours, Paris, Nancy, Lille, Bordeaux, Montpellier et Lyon

Durée : 1 an

Accès :

En Formation continue :

- Les titulaires du Diplôme d'État de Manipulateur d'Électroradiologie Médicale ou du Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique ayant au moins deux années d'expérience professionnelle et cosignataires d'un protocole de coopération déposé à l'ARS, ayant pour objet d'opérer un transfert d'activité pour la réalisation d'actes d'imagerie ultrasonore effectués sous la responsabilité d'un médecin spécialiste de Radiologie ou de Biophysique ou échographe,
- Les manipulateurs ayant validé un diplôme d'un État de l'UE et en situation légale d'exercice en France,
- Sous forme dérogatoire les paramédicaux des établissements de santé ayant validé par équivalence le diplôme d'état de manipulateur en électroradiologie médicale.

Critères de sélection :

CV + lettre de motivation + copie(s) diplôme(s) permettant l'accès au DIU demandée(s)

1- L'inscription est subordonnée à l'autorisation préalable des responsables inter-régionaux ou locaux qui valident l'inscription.

2- Cette autorisation d'inscription est soumise à l'ARS sous forme d'une demande d'adhésion au protocole de Lorraine concernant l'échographie d'acquisition par les manipulateurs. Ce protocole, disponible auprès de l'HAS, est étendu au niveau national. Ce protocole peut être modifié pour les besoins par la structure demandeuse. Cette demande doit être accordée par l'ARS et renvoyée sous forme d'accusé de réception à l'organisme demandeur.

3- Les établissements demandant à adhérer au protocole doivent le faire pour des manipulateurs en contrat de type CDI.

Objectifs pédagogiques :

Acquérir des connaissances dans le domaine de l'échographie clinique dans le but d'acquérir une véritable compétence théorique et pratique en vue d'une acquisition des images conformes à la pratique

Cette acquisition est fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie en association et sous la responsabilité d'un médecin radiologue et/ou échographe.

Organisation – dates et lieux :

Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U.

Contrôle des connaissances – Évaluation :

Examen de fin de 1^{ère} partie d'enseignement (tronc commun)

MODALITES d'EVALUATION des acquis du DIU*
Présentiel
Examen final écrit
Epreuve finale pratique/simulation

Examens portant sur les modules d'acquisition

MODALITES d'EVALUATION des acquis du DIU*
Présentiel
Examen final écrit
Epreuve finale pratique/simulation

*Pour plus de renseignements merci de contacter le secrétariat du D.I.U

Montant des inscriptions en formation continue :

Droits d'inscription universitaires fixés chaque année par arrêté ministériel
+ Frais pédagogiques de 400 euros

Renseignements :

Madame Carole LLORENS et Madame Magali MOULHERAT
Tél. 05 61 32 28 81 - E-mail : llorens.c@chu-toulouse.fr / moulherat.m@chu-toulouse.fr
Service de Radiologie - CHU Rangueil
TSA 50032 - 31 059 Toulouse Cedex 9